

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS

Annonces: la ligne... Réclames... Faits divers...

Les abonnements et les annonces sont remis à Roubaix, au bureau du Journal, à Lille, chez M. Ogeron, au Comptoir, à Valenciennes, chez M. Lefebvre, à Arras, chez M. Lefebvre, à Tournai, chez M. Lefebvre.

Table with 2 columns: Item (e.g., 3 0/0, 4 1/2, Emprunts) and Price/Value.

DEPÊCHES COMMERCIALES

Change sur Londres, 4.87 1/2; café good fair, (la livre) 19; Marché inanimé; Havre, 4 août; Liverpool, 4 août; New-York, 4 août.

ROUBAIX 4 AOUT 1875

Bulletin du jour: La séance du matin, hier à l'Assemblée, a été presque entièrement consacrée à l'adoption de projets de loi d'intérêt local.

Patira

Patira ouvrit la porte de genêts: Si je ne vais pas à la forge, dit-il, le maître s'étonnera, et il ne faut pas qu'il s'étonne... Non, ajouta Jeanne, il ne le faut pas.

réparer les chemins vicinaux et les ouvrages d'art détériorés par les inondations, et accordant une pension de 6,000 fr. à M. Ferry Bugeaud d'Isly.

Le seul incident politique de la journée est la publication d'un discours-manifeste prononcé par M. Laboulaye à la réunion du centre gauche.

La majorité du 25 février, composée d'orléanistes et de républicains, a voulu se montrer magnanime. Pour cette fois elle a consenti à faire grâce de la vie à l'éminent ministre de l'intérieur.

On dirait pourtant que M. Buffet méprise ou ignore les périls dont on le menace: son regard se promène lentement sur les bancs du centre gauche.

Dans les rangs de la droite, les conservateurs ne sont pas moins rassurés que M. Buffet. Sans doute, le groupe présidé par M. de Lavergne et composé d'orléanistes ardents ne pardonne pas au ministre de l'intérieur de s'être affranchi, avec tant de dignité et d'énergie, de la tutelle qu'un certain parti politique voulait lui imposer.

Elle bien, nous espérons que les orléanistes, dont les réunions parlementaires sont présidées par M. de Lavergne, se montreront, le 4 novembre, beaucoup plus réservés et beaucoup plus prudents.

pendant vous respirez! Tandis qu'une lampe brûle devant votre tombeau dans la chapelle des cordeliers de Dinan, vous caressez le fils de monseigneur Tanguy à l'abri d'une hutte de sabotier...

Washington, il prit immédiatement la direction des affaires et s'installa à la Maison-Blanche.

La présidence d'Andrew Johnson fut des plus orageuses. Ses efforts de conciliation en faveur du Sud le rendirent suspect au parti républicain, qui voulait un régime de fer qui permettrait aux républicains d'excuser les actes les plus injustes et les plus arbitraires et de s'enrichir en dépouillant les vaincus.

Les républicains firent voter par le Sénat un bill qui restreignait le droit du président à nommer aux divers emplois. Les républicains, voulant se réserver les places, ne pouvaient admettre qu'on choisît d'autres personnes qu'eux.

Une dépêche de New-York, du 1^{er} août, annonce la mort de l'ex-président Andrew Johnson. Andrew Johnson était né en 1808 à Raleigh (Caroline du Sud); ayant perdu son père, à l'âge de quatre ans, il eut une jeunesse très laborieuse.

En 1835, il fut nommé à la Législative. A la session de cette année, il fit une opposition sérieuse à une mesure qui était populaire et qu'il considérait comme mauvaise, aussi ne fut-il pas réélu en 1837. Sa candidature triompha de nouveau en 1839.

En 1841, il fut employé comme électeur présidentiel de l'Etat, pour soutenir la liste démocratique. Il parcourut en cette qualité une grande partie de l'Etat, se rencontrant dans ce voyage avec plusieurs des orateurs les plus renommés du parti wigh.

En 1844, il fut élu au Sénat de l'Etat. En 1843, il entra au Congrès où des élections successives le maintinrent jusqu'en 1853. Pendant cette période parlementaire, les principales mesures dont il se montra le défenseur actif furent la loi pour le remboursement de l'amende imposée, sous le général Jackson, à la Nouvelle-Orléans, en 1815; l'annexion du Texas; le tarif de 1846; les mesures guerrières de l'administration du président Polk et une loi sur les châteaux.

En 1853, il fut nommé gouverneur du Tennessee; après une tournée électorale, il fut réélu en 1855. A l'expiration de son gouvernement, en 1857, M. Johnson fut élu président des Etats-Unis pour la durée de la session finissant le 3 mars 1863. Il avait obtenu ces diverses fonctions comme candidat du parti démocratique. Il ne crut cependant pas devoir imiter les sénateurs du Sud, lorsqu'ils donnèrent leur démission à la suite de l'élection du président Lincoln. Il déclara, au contraire, qu'il continuerait de représenter, jusqu'à l'expiration de son mandat, l'Etat de Tennessee, qui s'était séparé de l'Union.

Lorsque cet Etat fut reconquis par les troupes fédérales, M. Johnson fut envoyé par le président Lincoln à Nashville en qualité de gouverneur militaire. A cette époque eurent lieu les élections pour la présidence des Etats-Unis. Lincoln fut réélu comme candidat des républicains et M. A. Johnson lui fut donné pour vice-président.

Lincoln fut réélu comme candidat des républicains et M. A. Johnson lui fut donné pour vice-président. Au moment de l'assassinat du président à Richmond (avril 1865), il se trouvait à Patira; Dieu pourvoit à tout, ne sois pas en peine...

Patira ouvrit la porte de genêts: Si je ne vais pas à la forge, dit-il, le maître s'étonnera, et il ne faut pas qu'il s'étonne... Non, ajouta Jeanne, il ne le faut pas.

Comment vivrez-vous pendant ce temps? Blanche sentit alors, dans la poche de sa robe, le morceau de pain de Kadou l'aveugle.

Nous avons de quoi manger... dit-elle. Un faible hémement qui se fit entendre à quelque distance arracha un cri de surprise et de joie à la Fileuse.

Washington, il prit immédiatement la direction des affaires et s'installa à la Maison-Blanche. La présidence d'Andrew Johnson fut des plus orageuses. Ses efforts de conciliation en faveur du Sud le rendirent suspect au parti républicain, qui voulait un régime de fer qui permettrait aux républicains d'excuser les actes les plus injustes et les plus arbitraires et de s'enrichir en dépouillant les vaincus.

Les républicains firent voter par le Sénat un bill qui restreignait le droit du président à nommer aux divers emplois. Les républicains, voulant se réserver les places, ne pouvaient admettre qu'on choisît d'autres personnes qu'eux.

Une dépêche de New-York, du 1^{er} août, annonce la mort de l'ex-président Andrew Johnson. Andrew Johnson était né en 1808 à Raleigh (Caroline du Sud); ayant perdu son père, à l'âge de quatre ans, il eut une jeunesse très laborieuse.

En 1835, il fut nommé à la Législative. A la session de cette année, il fit une opposition sérieuse à une mesure qui était populaire et qu'il considérait comme mauvaise, aussi ne fut-il pas réélu en 1837. Sa candidature triompha de nouveau en 1839.

En 1841, il fut employé comme électeur présidentiel de l'Etat, pour soutenir la liste démocratique. Il parcourut en cette qualité une grande partie de l'Etat, se rencontrant dans ce voyage avec plusieurs des orateurs les plus renommés du parti wigh.

En 1844, il fut élu au Sénat de l'Etat. En 1843, il entra au Congrès où des élections successives le maintinrent jusqu'en 1853. Pendant cette période parlementaire, les principales mesures dont il se montra le défenseur actif furent la loi pour le remboursement de l'amende imposée, sous le général Jackson, à la Nouvelle-Orléans, en 1815; l'annexion du Texas; le tarif de 1846; les mesures guerrières de l'administration du président Polk et une loi sur les châteaux.

En 1853, il fut nommé gouverneur du Tennessee; après une tournée électorale, il fut réélu en 1855. A l'expiration de son gouvernement, en 1857, M. Johnson fut élu président des Etats-Unis pour la durée de la session finissant le 3 mars 1863. Il avait obtenu ces diverses fonctions comme candidat du parti démocratique. Il ne crut cependant pas devoir imiter les sénateurs du Sud, lorsqu'ils donnèrent leur démission à la suite de l'élection du président Lincoln. Il déclara, au contraire, qu'il continuerait de représenter, jusqu'à l'expiration de son mandat, l'Etat de Tennessee, qui s'était séparé de l'Union.

Lorsque cet Etat fut reconquis par les troupes fédérales, M. Johnson fut envoyé par le président Lincoln à Nashville en qualité de gouverneur militaire. A cette époque eurent lieu les élections pour la présidence des Etats-Unis. Lincoln fut réélu comme candidat des républicains et M. A. Johnson lui fut donné pour vice-président.

Lincoln fut réélu comme candidat des républicains et M. A. Johnson lui fut donné pour vice-président. Au moment de l'assassinat du président à Richmond (avril 1865), il se trouvait à Patira; Dieu pourvoit à tout, ne sois pas en peine...

Patira ouvrit la porte de genêts: Si je ne vais pas à la forge, dit-il, le maître s'étonnera, et il ne faut pas qu'il s'étonne... Non, ajouta Jeanne, il ne le faut pas.

Comment vivrez-vous pendant ce temps? Blanche sentit alors, dans la poche de sa robe, le morceau de pain de Kadou l'aveugle.

Nous avons de quoi manger... dit-elle. Un faible hémement qui se fit entendre à quelque distance arracha un cri de surprise et de joie à la Fileuse.

Nous avons de quoi manger... dit-elle. Un faible hémement qui se fit entendre à quelque distance arracha un cri de surprise et de joie à la Fileuse.

d'un point et nous n'avons pas été les seuls à céder. En organisant une république parlementaire, les monarchistes constitutionnels sont revenus avec confiance à un régime qu'ils ont toujours regretté. Les républicains, de leur côté, ont donné à ce régime une forme démocratique par l'institution d'une présidence et par le maintien du suffrage universel.

Cette transaction n'a pas satisfait des hommes qui se font gloire de poursuivre l'absolu dans le domaine de la politique. Pour nous, qui ne serions pas fâchés de connaître ces grands principes qui doivent faire le bonheur de nos humbles citoyens, nous aurions la chance de rencontrer l'absolu dans cette infinie variété d'institutions politiques qui ont tour à tour régné le monde depuis quatre mille ans, nous nous sommes modestement contentés de nous associer à toutes les tentatives qui ont été faites pour donner au pays un gouvernement régulier et rapprocher la date des élections.

Nous ne voyons pas de réformes ni de progrès qu'on ne puisse obtenir avec la Constitution nouvelle. Nous ne voyons pas ce que des républicains eussent gagné à perpétuer un provisoire qui menaçait avant tout la république. Il est évident de critiquer toute œuvre humaine; c'est un moyen d'obtenir une certaine popularité. Pour nous, nous n'avons songé qu'au pays. Nous sommes convaincus qu'une fois en possession de son nouveau gouvernement, la France aura plus de goût pour la stabilité que pour le changement, que pour se ruiner une fois encore au jeu sanglant des révolutions.

Le temps des systèmes est passé; ce que le pays nous demande ce n'est pas de vains discours, c'est le maintien de ses droits et la défense de ses intérêts. Il ne s'agit pas de voter une Constitution républicaine, il faut lui donner les organes nécessaires. C'est ce que nous avons fait par la loi des pouvoirs publics, par celle des élections sénatoriales et par la préparation d'une loi électorale qui maintient le suffrage universel.

Il ne sera permis de rappeler que les rapports de ces lois ont été faits par des membres du centre gauche et que la commission composée en majorité de membres de la gauche s'est prêtée à tous les moyens de conciliation pour amener à une heureuse fin ces lois sans lesquelles la Constitution ne pouvait marcher, nous avons montré cet esprit politique à défaut duquel l'opposition, au lieu d'être une critique sensée et une œuvre utile, n'est qu'une déclamation qui ne saurait profiter au pays.

Voilà ce que nous avons fait; est-ce tout ce que nous avons voulu faire? Non, messieurs, nous avions pensé que le vote d'une Constitution chargée de ce grand accord, il nous semblait juste et nécessaire de remettre au plus tôt aux mains de la France le mandat qu'elle nous a confié au sortir de ses malheurs.

Nous croyions, et nous avions quelque raison de croire, qu'en faisant un effort peu considérable, l'Assemblée, avant de se proroger, pouvait voter la loi électorale et choisir les soixante-quinze sénateurs qu'il lui appartient de nommer.

Rien ne paraissait plus sage que de mettre les élections en activité, car notre ordre du jour ne contient plus que des lois ordinaires que nos successeurs feront aussi bien sinon mieux que nous.

Les circonstances étaient favorables; nous n'avons pas à craindre les rigueurs de la saison et l'intérêt du moment ne nous opposera à la fin de l'année. Nous n'avons pas en perspective des complications politiques qu'à tort ou à raison on alléguera peut-être dans un autre moment.

La Constitution venait d'être votée, les lois organiques, étaient adoptées par une majorité considérable et se résigne à la république; il y avait un empressement général qui permettait de bien augurer des élections, c'est dans cette conviction qu'un de nos députés a demandé en notre nom à l'Assemblée de ne pas se proroger avant d'avoir achevé une œuvre si près de sa fin.

Nous n'avons pas réussi; ce n'est pas notre faute; nous ne sommes pas responsables d'un retard qui peut signifier l'opinion; tout ce que nous avons pu obtenir a été de fixer au 4 novembre la reprise de la session.

Que faisons-nous à notre retour? Notre devoir est tout tracé: à l'été la dissolution, préparer des élections libres et sincères. Ici nous rencontrons une question délicate sur laquelle je crois nécessaire de m'expliquer en toute franchise.

Leur esprit flottait dans des brouillards; ils ne se rendaient pas un compte bien exact de ce qui venait de se passer. Le premier, Trécor, retrouva assez de voix pour demander à son complice: — Es-tu mort, Kadoc? — M'est avis que je n'en vaud guère mieux.

Depuis cinq ans, la moitié de la France est soumise à l'état de siège; c'est un régime contraire à toutes nos idées libérales; depuis cinq ans nous n'avons cessé de protester; mais jamais il nous est possible de nous résigner à la veille des élections.

Pour un Français, il est dur de penser qu'un régime enfanté par la guerre pour conserver la défense et résister à l'invasion soit retourné contre des Français qui n'ont pas démenti de la patrie. Pour un républicain, pour un ami de la liberté, c'est un vif chagrin que de voir substituer au régime de la loi constitutionnelle, quelque doux qu'il se prétende, si nous avons fait la république, c'est pour donner aux citoyens des habitudes viriles, c'est pour faire triompher la justice et la liberté, ce n'est point pour le plaisir stérile d'écrire un vain mot au front de nos drapeaux. Il est bien de commander l'empire, que nous a mené à Sedan; il serait même mieux de ne pas justifier sa politique en lui empruntant les pratiques de ses plus mauvais jours.

On nous dit que l'état de siège ne menace personne et qu'on ne s'en sert que pour supprimer les journaux dangereux. Messieurs, l'état de siège n'a pas été fait pour cela; il a pour justification la nécessité d'empêcher une sédition et d'inspirer à des rebelles le respect de la loi; jamais on n'en a fait un moyen de gouvernement, une façon de se mettre au-dessus des lois établies.

Appelés à voter ceux qui ont vécu sous la royauté constitutionnelle: il faut que l'empire ait été dit dans les esprits toute notion de liberté pour qu'on en vienne à afficher de telles prétentions. On nous promet qu'on lèvera l'état de siège quand nous aurons voté une loi sur la presse. D'avons nous incapacité; je ne puis comprendre qu'une liberté soit la racine d'une autre liberté; ce sont là des maximes d'un autre âge qui continuent dans une république.

Qu'on nous apporte une loi sur la presse, nous l'examinerons, mais qu'on ne mette pas au titre de notre vote la suppression d'un abus.

Quant à cette future loi de la presse, je ne crois guère à son efficacité; ce ne sont pas les lois qui nous manquent, nos Codes en sont pleins, et la loi de 1829 est largement suffisante. Ce qui nous manque, c'est un peu plus de confiance dans le bon sens du pays.

La moitié de la France publie autant de journaux qu'elle veut, les choses y vont-elles plus mal que dans la moitié soumise à l'état de siège? En dehors des délits et des crimes de droit commun, la vraie justice de la presse, c'est l'opinion; laissez-lui faire sa police.

L'expérience nous apprend tous les jours que les gouvernements n'ont rien à redouter des journaux honnêtes et modérés. Quant à ceux qui ne se respectent pas, personne ne les respecte, et pour les réduire à l'impuissance il suffit du dédain de ceux qui les regardent et de mépris public.

Nous ne pouvons pas aller aux élections avec l'état de siège, nous avons le droit de demander que la république soit respectée par ses fonctionnaires publics et qu'on ne pare pas de son nom pour la compromettre, nous même pour la trahir.

Personne n'est forcé de servir la République, mais dès qu'on a cet honneur c'est bien le moins qu'on ne manœuvre pas contre elle et qu'on remplisse avec fidélité la place qu'on a volontairement acceptée et souvent même chèrement sollicitée.

Vous allez visiter les départements, rendez-vous compte de l'administration, assurez-vous de son esprit, afin de nous éclairer à votre retour, nous n'avons point de goût pour l'opinion.

Nous avons le désir d'appuyer le gouvernement, mais à une condition, c'est que ce gouvernement fasse respecter son principe et qu'il encourage pas des partis ennemis de la Constitution.

Nous ne demandons pas de faveurs, mais nous avons le droit d'exiger que l'administration ne prenne pas couleur dans les élections et que son rôle se borne à maintenir l'ordre public et à faire respecter les lois; c'est l'usage de tous les pays libres, il faut en finir avec la candidature officielle, de quelque nom qu'elle se décore cette usurpation du droit des citoyens.

LETRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix. Paris, mardi 3 août 1875. La loi sur le Sénat a été votée hier par 533 voix contre 72. Ces 72 opposants appartiennent à l'extrême gauche.

Si tu m'en crois, reprit l'Encorné, nous garderons le silence sur notre jolie expédition... Le grand diable qui défend le trésor des pouliquets a la poigne solide... Kadoc. — Sans doute, afin de ne pas donner de soupçons. — Mais nous avons des figures de pendus. — Tu diras que nous nous sommes battus. — Au fait! ça nous arrive assez souvent. — Prends mon bras, dit Trécor; faisons une station au cabaret de Corentin; buvons un pot de cidre pour élargir le tuyau de la respiration et nous débrouiller les idées, et nous irons ensuite à la forge! — Je te disais bien que les histoires de la Fileuse étaient des frimés: tu n'as pas voulu me croire. — Toi! tu as dit cela? c'est un mensonge! Tu croyais au trésor des pouliquets. — C'est pas vrai! — C'est vrai!